

MAIRIE DE GOUFFERN EN AUGE (61)
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Date de la convocation du conseil municipal : 18/05/2020

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 19/05/2020

Présents : BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS Laetitia, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BOURDOISEAU Philippe, BOUTOLLEAU Christian, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, CHANTEPIE Véronique, COIFFIER Delphine, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, HEUZÉY Ludovic, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, LE VEZOUET Catherine, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SAMSON Thérèse, SANCHEZ Nadia, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Eric, VASSEUR Clarisse, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BOUSCAULT Claude a donné à procuration à ROULLAND Nicole, BRACONNIER Annick a donné procuration à SELLIER Alain

Absents : LAMY Pascal

L'An deux mil vingt, le vingt-cinq mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie déléguée de Silly en Gouffern.

La séance a été ouverte sous la présidence de M Patrick MUSSAT, maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Mme Henriette LOTTIN, a pris la présidence de l'assemblée.

A l'unanimité, Mme Delphine COIFFIER a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

2020-03-01 : Election du maire

Le Conseil municipal,

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020,

VU les articles L. 2121-7 et L. 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Mme Henriette LOTTIN, doyenne d'âge, rappelle que l'élection du maire est le point à l'ordre du jour.

Elle procède à un appel de candidature et constate que seul Mr Philippe TOUSSAINT est candidat.

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant que le vote a eu lieu à scrutin secret,

Considérant que Mme Laetitia BLAIS et Mr Christian BOUTOLLEAU ont été désignés assesseurs,

Considérant que le dépouillement a eu lieu de façon transparente,

Proclame le résultat de l'élection qui a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 52

Bulletins blancs : 6

Bulletins nuls : 3

Philippe TOUSSAINT: 43 voix

Elit Philippe TOUSSAINT, Maire de la commune de GOUFFERN EN AUGE

Mr Philippe TOUSSAINT est proclamé maire et a été immédiatement installé.

Sous la présidence de Mr Philippe TOUSSAINT élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

2020-03-02 : Détermination du nombre d'adjoint et élection des adjoints

Le Conseil municipal,

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020,

VU les articles L.2121-7, L. 2122-1, L.2122-2, L. 2122-4, L. 2122-7-2, L.2122-8 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que la détermination du nombre d'adjoint relève de la compétence du conseil municipal. Il ajoute que le nombre d'adjoint ne peut excéder 30 % de l'effectif légal. Mr le Maire propose la création de 8 adjoints.

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant que le vote a eu lieu à main levée,

Après en avoir délibéré et à la majorité (50 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention)

Décide de fixer le nombre d'adjoints au Maire de la commune de Gouffern en Auge à 8.

Mr Philippe TOUSSAINT, maire, rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Mr le Maire constate qu'une seule liste conduite par Mr Frédéric GODET a été déposée.

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant que le vote a eu lieu à scrutin secret,

Considérant que Mme Laetitia BLAIS et Mr Christian BOUTOLLEAU ont été désignés assesseurs,

Considérant que le dépouillement a eu lieu de façon transparente,

Proclame le résultat de l'élection qui a donné les résultats suivants :

Liste conduite par Mr Frédéric GODET

1^{er} adjoint : Frédéric GODET

2^{ème} adjointe : Laetitia BLAIS

3^{ème} adjoint : Dominique FARIN

4^{ème} adjointe : Claudine POINSIGNON

5^{ème} adjoint : Boris MADEC

6^{ème} adjointe : Sylvie GAYON

7^{ème} adjoint : Alain SELLIER

8^{ème} adjointe : Véronique CHANTEPIE

Nombre de votants : 52

Nombre d'absentions : 0

Bulletins blancs : 6

Bulletins nuls : 5

Liste conduite par Mr Frédéric GODET: 41 voix

Elit

Frédéric GODET, 1^{er} adjoint

Laetitia BLAIS, 2^{ème} adjointe

Dominique FARIN, 3^{ème} adjoint

Claudine POINSIGNON, 4^{ème} adjointe

Boris MADEC, 5^{ème} adjoint

Sylvie GAYON, 6^{ème} adjointe

Alain SELLIER, 7^{ème} adjoint

Véronique CHANTEPIE, 8^{ème} adjointe

Plusieurs conseillers municipaux font part de leur déception de ne pas avoir été informés de la liste d'adjoints préalablement préparée.

2020-03-03 : Election des maires délégués

Le Conseil municipal,

VU la Loi n°2019-809 du 1^{er} août 2019,

VU la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019,

VU les articles L.2113-8 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 2121-7 et L. 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant que le vote a eu lieu à scrutin secret,

Considérant que Mme Laetitia BLAIS et Mr Christian BOUTOLLEAU ont été désignés assesseurs,

Considérant que le dépouillement a eu lieu de façon transparente,

Proclame le résultat de l'élection qui a donné les résultats suivants :

Aubry en Exmes :

Un seul candidat : Frédéric GODET

Frédéric GODET : 48 voix

Avernes sous Exmes :

Une seule candidate : Claudine POINSIGNON

Claudine POINSIGNON : 47 voix

Le Bourg Saint Léonard :

Un seul candidat: Patrice LEROY

Patrice LEROY : 48 voix

Chambois :

Un seul candidat: Philippe LANGEARD

Philippe LANGEARD : 47 voix

La Cochère :

Un seul candidat: Jean-Luc GUESDON

Jean-Luc GUESDON: 48 voix

Courménéil :

Une seule candidate : Véronique CHANTEPIE

Véronique CHANTEPIE : 48 voix

Exmes :

Un seul candidat: Fernand BINET

Fernand BINET : 48 voix

Fel :

Un seul candidat: Emmanuel BELTOISE

Emmanuel BELTOISE: 49 voix

Omméel :

Un seul candidat: Alain SELLIER

Alain SELLIER : 46 voix

Saint Pierre la Rivière :

Un seul candidat: Dominique FARIN

Dominique FARIN: 49 voix

Silly en Gouffern :

Un seul candidat: Michel BOURDAIS

Michel BOURDAIS: 45 voix

Survie :

Un seul candidat: Sylvie GAYON

Sylvie GAYON : 47 voix

Urou et Crennes :

Un seul candidat: Boris MADEC

Boris MADEC : 43 voix

Villebadin :

Un seul candidat: Hervé GOURBE

Hervé GOURBE : 40 voix

Elit

Frédéric GODET, maire délégué d'Aubry en Exmes
Claudine POINSIGNON, maire déléguée d'Avernes sous Exmes
Patrice LEROY, maire délégué de Le Bourg-Saint-Léonard
Philippe LANGEARD, maire délégué de Chambois
Jean-Luc GUESDON, maire délégué de La Cochère
Véronique CHANTEPIE, maire déléguée de Courménéil
Fernand BINET, maire délégué d'Exmes
Emmanuel BELTOISE, maire délégué de Fel
Alain SELLIER, maire délégué d'Omméel
Dominique FARIN, maire délégué de Saint Pierre la Rivière
Michel BOURDAIS, maire délégué de Silly en Gouffern
Sylvie GAYON, maire déléguée de Survie
Boris MADEC, maire délégué d'Urou et Crennes
Hervé GOURBE, maire délégué de Villebadin

La séance est levée à 23h00.

Le maire,
Ph.TOUSSAINT



Le secrétaire,
D.COIFFIER